

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DGRI 49 Subvention (130.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association SOLTHIS (13^{ème}) dans le cadre de la lutte contre le sida (Guinée et Sierra Leone).

MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association SOLTHIS Solidarité Thérapeutique et Initiatives pour la Santé ;

Sur le rapport présenté par MM. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} commission, et Bernard JOMIER au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec SOLTHIS Solidarité Thérapeutique et Initiatives pour la Santé, 58A, rue du Dessous des Berges, Paris 13^{ème}, la convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant global de 130.000 euros est attribuée à SOLTHIS Solidarité Thérapeutique et Initiatives pour la Santé (n° simpa 20971), répartie comme suit : 70.000 euros pour le projet en Guinée (dossier 2015_06249) et 60.000 euros pour le projet en Sierra Leone (dossier 2015_06250).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO